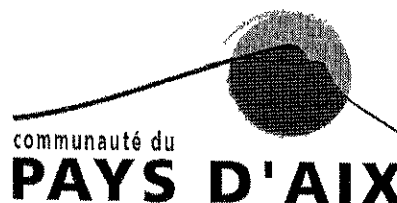


Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121214-2012_A218-DE
Date de télétransmission : 19/12/2012
Date de réception préfecture : 19/12/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_A218

OBJET : Ressources humaines - Ajustements, modifications et créations de postes

Le 14 décembre 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 7 décembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AMAROUCHE Annie - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbla - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LECLERC Jean-François - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURICE Jany - MERGER Reine - MERSALI Malik - MICHEL Claude - MOHAMMEDI Amaria - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SUSINI Jules - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : DEVESA Brigitte suppléée par SKRIVAN Fleur - GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MICHEL Marie-Claude suppléée par MENGEAUD Julien - POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BOYER Michel donne pouvoir à ARNAUD Christian - BRAMI Héliot donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle donne pouvoir à BENON Charlotte - CHARDON Robert donne pouvoir à PELLENC Roger - CHEVALIER Eric donne pouvoir à BONTHOUX Odile - CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - DECARA Yannick donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MORBELLI Pascale - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - FOUQUET Robert donne pouvoir à TERME Françoise - GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à DELOCHE Gérard - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - JONES Michèle donne pouvoir à MERGER Reine - LAFON Henri donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à PIERRON Liliane - LEGIER Michel donne pouvoir à MARTIN Régis - MATAS Henri donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MAURET Jacques donne pouvoir à JAUME Emmanuelle - MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre - NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BENNOUR Dahbla - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - POITOU Frédéric donne pouvoir à BARRET Guy - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à AREZKI Alain - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à RENAUDIN Michel - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - SLISSA Monique donne pouvoir à ORCIER Annie - TAULAN Francis donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AGOPIAN Jacques - CASSAN René - CHORRO Jean - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - LAGIER Robert - LONG Danielle - LOUIT Christian - MEDVEDOWSKY Alexandre - NICOLAOU Jean-Claude - QUARANTA Alain - ROUGIER Jacques - TONIN Victor

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2012

Rapporteur : Régis MARTIN

Thématique : Ressources Humaines

Objet : Ajustements, modifications et créations de postes

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet les ajustements, modifications et créations de postes dans le cadre de la gestion du tableau des effectifs.

I/ AJUSTEMENTS ET MODIFICATIONS DE POSTES

Au sein de la Direction de la Culture – Musée Granet

Par délibération n°2006-A261 en date du 20 octobre 2006, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie B dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Suite au départ à la retraite de l'agent occupant ce poste, et vu le besoin d'ajuster celui-ci, il vous est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (C834).

Par délibération n°2007-A080 en date du 12 avril 2007, le Conseil de Communauté a créé et ouvert un poste de catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints du patrimoine territoriaux, il vous est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (C939).

Au sein de la Direction de la Collecte des Déchets Ménagers

Par délibération n°2011-A186 en date du 15 décembre 2011, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie B dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Suite au départ à la retraite de l'agent occupant ce poste, et vu le besoin d'ajuster celui-ci, il vous est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (C252).

Par délibération n°2002-A161 en date du 13 décembre 2002, le Conseil de Communauté a créé et ouvert un poste de catégorie C dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Suite au départ à la retraite de l'agent occupant ce poste, et vu le besoin d'ajuster celui-ci, il vous est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (C366).

Au sein de la Direction Traitement des Déchets

Par délibération n°2002-A161 en date du 13 décembre 2002, le Conseil de Communauté a créé et ouvert un poste de catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Suite à la réussite à concours d'un agent de l'établissement et compte tenu des missions qui lui sont confiées, il vous est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie B ouvert dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (B203).

Au sein de la Direction des Interventions Economiques

Par délibération n°2011-A140 en date du 3 novembre 2011, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie B dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Afin de renforcer le service de l'agriculture par la mobilité d'un agent de l'établissement, il vous est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie A ouvert dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux (A190).

Au sein de la Direction des Ressources Humaines

Par délibération n°2010-A0138 en date du 22 octobre 2010, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie B dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, il vous est proposé d'étendre le poste comme suit :

Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (C155).

Par délibération 2001-A108 du 17 décembre 2011, le Conseil de Communauté a créé et ouvert un poste de catégorie B dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Dans le cadre de la gestion des mobilités internes et vu le besoin d'ajuster celui-ci, il vous est proposé d'étendre le poste comme suit :

Postes de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (C56).

Au sein de la Direction Affaires Juridiques Commande Publique

Par délibération n°2003-A100 en date du 16 mai 2003, le Conseil de Communauté a créé et ouvert un poste de catégorie B dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Suite au reclassement avec reprise à mi-temps thérapeutique d'un agent de l'établissement, et vu le besoin d'ajuster celui-ci, il vous est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs (C419).

II/ CHANGEMENT DE FILIERE

En application de la Loi n°2009-972 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

Par délibération n°2008-B091 en date du 1^{er} février 2008, le Conseil de Communauté a modifié un poste pour l'ouvrir en catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, il vous est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (C690).

III/ CREATIONS DE POSTES POUR L'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES

En application de la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées complétée par le décret n°2006-501 du 3 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées.

Afin de permettre l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes reconnues travailleurs handicapés dans notre établissement, il vous est proposé la création de postes comme suit :

- 5 Postes de catégorie C à temps complet ouverts dans les cadres d'emplois d'adjoint administratifs et adjoints techniques territoriaux (C 1010 à C 1014).

Ces postes seront prioritairement réservés aux recrutements de personnes reconnues travailleurs handicapés et pourront se faire sur le fondement de l'Article 38 de la Loi n°84-53 du 26/01/1984

Le coût total (brut et charges patronales) en année pleine de ces 5 recrutements est de 147 800 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la Loi n°2009-972 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 29 novembre 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les ajustements, les modifications et créations des postes dans le cadre des besoins de service, de la gestion du tableau des effectifs dans les conditions visées au présent rapport ;
- **APPROUVER** l'inscription des dépenses y afférant au budget ;
- **AUTORISER** Madame Le Président ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Ressources humaines - Ajustements, modifications et créations de postes

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	129
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	129
Majorité absolue	65
Pour	129
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



19 DEC. 2012